

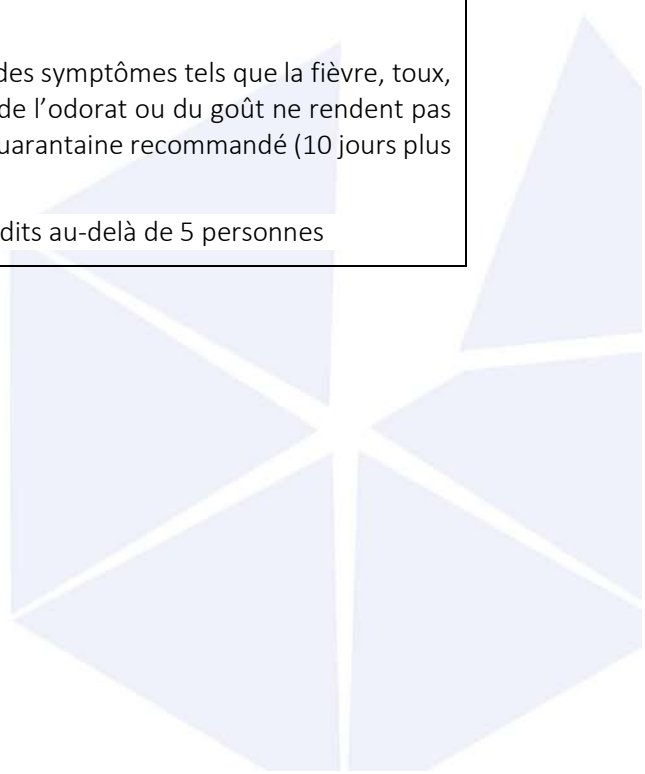
Chers visiteurs,

Dans le but d'appliquer les recommandations des autorités sanitaires, vous trouverez ci-dessous les dernières directives appliquées au sein des différentes structures de la fondation:

Etablissements concernées	Recommandations
<p>EPSM La Colombière EPSM Le Pré-Carré EMS Contesse EMS La Douvaz EMS du Jura EMS Mont-Riant EMS Maurice Bugnon</p>	<p>Annulation de toutes les sorties et animations en groupe des bénéficiaires</p> <p>Annulation des repas d'anniversaire des bénéficiaires</p> <p>Annulation des visites à des fins religieuses en individuel. Celles-ci peuvent se faire via le Skype ou autre moyen de communication mis en place sur le site</p> <p>Les cultes sont annulés</p> <p>Maintien des réseaux famille-médecin uniquement en cas d'urgence</p> <p>Maintien des rendez-vous médicaux externes uniquement en cas d'urgence</p> <p>Les prestataires externes autorisés à intervenir sont ; les physiothérapeutes, ergothérapeutes, podologues, médecins spécialistes (dentistes ou autres spécialités), réflexologues et coiffeurs</p> <p>Nouvelles directives valables dès le 1er mai 2020 :</p> <p>Autorisation des visites aux bénéficiaires sur rendez-vous uniquement. Les recommandations émises par le DSAS, annexées ci-dessous, doivent être appliquées lors de chaque visite</p> <p>Nouvelle directive valable pour les EPSM uniquement :</p> <p>Visites possibles en application du même cadre adapté sauf pour les résidents qui sortent régulièrement de l'établissement ou qui se rendent chez leur famille (notamment le week-end)</p> <p>S'adresser au service d'animation pour prendre rendez-vous</p> <p>Pour les visites de fin de vie, les recommandations suivantes devront être appliquées : maximum deux personnes à la fois, les mineurs sont admis s'ils sont en mesure de respecter les consignes d'hygiène, la désinfection des mains avant et après la visite, le port du masque obligatoire, possibilité de se toucher, pas de limitation de temps</p> <p>Fermeture de toutes les entrées des établissements</p>
<p>Colocation Rubis Colocation Topaze</p>	<p>Annulation des visites à des fins religieuses en individuel. Celles-ci peuvent se faire via le Skype ou autre moyen de communication mis en place sur le site</p> <p>Maintien des réseaux famille-médecin uniquement en cas d'urgence</p> <p>Maintien des rendez-vous médicaux externes uniquement en cas d'urgence</p>

	<p>Les prestataires externes autorisés à intervenir sont ; les physiothérapeutes, ergothérapeutes, podologues, médecins spécialistes (dentistes ou autres spécialités), réflexologues et coiffeurs</p> <p>Nouvelles directives valables dès le 1er mai 2020 :</p> <p>Autorisation des visites aux bénéficiaires sur rendez-vous uniquement. Les recommandations émises par le DSAS, annexées ci-dessous, doivent être appliquées lors de chaque visite</p> <p>Pour les visites de fin de vie, les recommandations suivantes devront être appliquées : maximum deux personnes à la fois, les mineurs sont admis s'ils sont en mesure de respecter les consignes d'hygiène, la désinfection des mains avant et après la visite, le port du masque obligatoire, possibilité de se toucher, pas de limitation de temps</p>
CAT Contesse	<p>Fermé depuis le 10.03.2020 (CAT intramuros)</p> <p>Réouverture progressive du CAT Contesse dans la salle du conseil au collège de Croy à partir du 25 mai 2020</p>
<p>CAT Manureva</p> <p>CAT La Menthue</p> <p>CAT Les Sources</p> <p>CAT Turquoise</p> <p>CAT Le Verger</p> <p>UATp le Quai</p>	<p>Fermeture de ces structures dès le 18 mars 2020</p> <p>Réouverture progressive des CAT à partir du 18 mai 2020</p> <p>Réouverture progressive de l'UATp à partir du 25 mai 2020</p> <p>La Fondation assure les prestations suivantes pour les cas <u>absolument</u> nécessaires, en coordination avec les CMS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soins • Accompagnement • Livraison de repas
<p>Les Apparts</p> <p>OSAD</p>	<p>Les bénéficiaires ayant des symptômes tels que la fièvre, toux, difficultés respiratoires, ne viennent pas au sein des structures de la Fondation durant leur quarantaine (10 jours plus 2 jours sans symptômes)</p> <p>Les bénéficiaires sont priés de se désinfecter les mains à l'entrée du bâtiment lors de leur venue</p> <p>Annulation de toutes les sorties et animations en groupe des bénéficiaires</p> <p>Les rassemblements sont interdits au-delà de 5 personnes</p> <p>Eviter de se trouver en contact avec d'autres personnes en cas de symptômes grippaux. En cas de situation impérative, porter un masque et garder la distance sociale de 2 mètres</p> <p>Eviter les transports publics aux heures de pointe et respecter les distances sociales de deux mètres, sinon, porter un masque</p>
Résidence Agate	<p>Pour les locataires :</p> <p>Réouverture partielle de l'espace communautaire dès le 1^{er} mai 2020</p>

	<p>La médiathèque, la terrasse et de la salle commune du 7^e étage sont accessibles avec les recommandations d'usage : maximum 5 personnes dans le même espace, laisser 2 mètres entre chaque personne et se désinfecter les mains. Les livres empruntés devront être désinfectés après chaque utilisation avec le désinfectant mis à disposition</p> <p>Le fitness et de l'espace détente sont accessibles pour 2 personnes au maximum. Le matériel utilisé devra être désinfecté après chaque utilisation avec le désinfectant mis à disposition</p> <p>Eviter de se trouver en contact avec d'autres personnes en cas de symptômes grippaux. En cas de situation impérative, porter un masque et garder la distance sociale de 2 mètres</p> <p>Eviter les transports publics aux heures de pointe et respecter les distances sociales de deux mètres, sinon, porter un masque</p> <p>Pour les visiteurs :</p> <p>Les personnes qui présentent des symptômes tels que la fièvre, toux, difficultés respiratoires, perte de l'odorat ou du goût ne rendent pas visite à leur proche durant la quarantaine recommandé (10 jours plus 2 sans symptômes)</p> <p>Les rassemblements sont interdits au-delà de 5 personnes</p>
Entour'Age	<p>Pour les locataires :</p> <p>Réouverture partielle de l'espace communautaire dès le 11 mai 2020</p> <p>Rappel des recommandations d'usage : maximum 5 personnes dans le même espace, laisser 2 mètres entre chaque personne et se laver les mains et les désinfecter</p> <p>Eviter de se trouver en contact avec d'autres personnes en cas de symptômes grippaux. En cas de situation impérative, porter un masque et garder la distance sociale de 2 mètres</p> <p>Eviter les transports publics aux heures de pointe et respecter les distances sociales de deux mètres, sinon, porter un masque</p> <p>Pour les visiteurs :</p> <p>Les personnes qui présentent des symptômes tels que la fièvre, toux, difficultés respiratoires, perte de l'odorat ou du goût ne rendent pas visite à leur proche durant la quarantaine recommandé (10 jours plus 2 sans symptômes)</p> <p>Les rassemblements sont interdits au-delà de 5 personnes</p>



<p>Cordey 4 Quai 17</p>	<p>Se laver et se désinfecter régulièrement les mains</p> <p>Les personnes qui présentent des symptômes tels que la fièvre, toux, difficultés respiratoires, perte de l'odorat ou du goût ne rendent pas visite à leur proche durant la quarantaine recommandée (10 jours plus 2 sans symptômes)</p> <p>Eviter de se trouver en contact avec d'autres personnes en cas de symptômes grippaux. En cas de situation impérative, porter un masque et garder la distance sociale de 2 mètres</p> <p>Eviter les transports publics aux heures de pointe et respecter les distances sociales de deux mètres, sinon, porter un masque</p> <p>Les rassemblements sont interdits au-delà de 5 personnes</p>
-----------------------------	--

La direction vous remercie par avance de respecter les directives ci-dessus. En cas de question, nous vous invitons à contacter les collaborateurs des sites qui sont en mesure de vous donner tous les renseignements nécessaires ou de vous orienter.



VISITES AUTORISEES : EMS/EPSM/Colocations

Depuis le 1er mai 2020, il est de nouveau possible d'effectuer des visites dans les établissements médico-sociaux (EMS), les établissements psycho-sociaux médicalisés (EPSM) et les logements protégés dépendant d'EMS/EPSM du canton de Vaud et par analogie aux colocations.

Afin d'éviter la propagation du coronavirus et de préserver la santé de tous les bénéficiaires et visiteurs, l'organisation des visites se base sur des recommandations strictes du Département de la santé et de l'action sociale de l'Etat de Vaud.

Une personne ne peut pas effectuer une visite si elle a été malade du CoVID, ou qu'elle a présenté des symptômes selon les critères de l'Office fédéral de la santé publique durant les semaines précédentes, uniquement après une évaluation médicale ; si elle est malade du CoVID en isolement à domicile ; si elle présente des symptômes ; si elle a eu un contact avec un cas CoVID et qu'elle se trouve en quarantaine à domicile (ceci pendant toute la période de quarantaine).

Pour les visites des bénéficiaires positifs en isolement ou en quarantaine, la visite peut se faire sur demande auprès du corps médical/soignant de l'établissement et avec toutes les mesures de protections nécessaires.

Les règles suivantes s'appliquent lors d'une visite :

Avant la visite :

- La visite est possible sur rendez-vous uniquement.
- Au maximum, 2 personnes par visite. Des enfants sont admis.
- Le personnel de l'établissement s'assure par des questions précises que les visiteurs ne présentent pas de symptômes (toux, fièvre, etc.).

Pendant la visite :

- Dès l'arrivée, désinfection des mains et port du masque obligatoires.
- Un collaborateur de l'établissement accueille les visiteurs et les accompagne au lieu du rendez-vous (de préférence à l'extérieur, si la météo est favorable).

- Il est demandé à chaque visiteur de n'avoir aucun contact proche avec un autre bénéficiaire de l'établissement.
- La durée de la visite est en principe de 30 minutes.
- Pendant toute la visite, le port du masque (visiteurs et bénéficiaire) est obligatoire sauf si l'établissement a prévu une séparation par un moyen technique (plexiglas) et les distances de sécurité de 2 mètres entre le bénéficiaire et les visiteurs doivent être respectées. Des échanges d'objets simples sont possibles, après désinfection (par exemple dessins, photos).
- À la fin de la visite, les visiteurs sont raccompagnés par un collaborateur de l'établissement. Les visiteurs gardent le masque jusqu'à la sortie de l'établissement. L'établissement met à disposition une poubelle et une obligation de désinfection des mains après le retrait du masque.

Pour les bénéficiaires alités ou en fin de vie, les mêmes recommandations s'appliquent sauf que :

- la visite peut se dérouler en chambre. La visite est possible même si le bénéficiaire est dans une chambre à deux lits, auquel cas le bénéficiaire occupant l'autre lit doit être absent.
- les visiteurs peuvent s'approcher à moins de deux mètres du bénéficiaire et se toucher.

Chaque visiteur devra informer l'établissement s'il développe des symptômes du CoVID au cours des 30 jours suivants la visite. En cas de doute : www.coronacheck.ch

Nous vous remercions de votre collaboration.

Les informations sur la situation actuelle de la pandémie : www.vd.ch/coronavirus

Contactez notre établissement pour la prise de rendez-vous

Etablissement

Date

Le/la soussigné/e a pris connaissance du présent document et des règles à appliquer

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone

Signature

